

Le Jardin des Possibles pour votre compost !



Depuis le 1er janvier 2024, les particuliers ont l'obligation de trier leurs déchets alimentaires et leurs déchets verts de jardin afin qu'ils soient valorisés*.

Mais que faire de ces déchets ?

Dépôt dans les bornes de biodéchets SITOM disponibles sur la commune :

- Place Foch - église
- Rue des Justes
- Parking Bellevue...

Actuellement, les biodéchets issus de ces bornes sont collectés et traités par méthanisation, permettant de produire du biogaz réinjecté dans le réseau et dans des véhicules.

Viande, poisson, pain, pâtes...ne sont pas acceptés car ils attirent les rongeurs !

Depuis 2018, une autre solution existe ! Dépôt dans le bac de remplissage du composteur du Jardin des Possibles.

L'alimentation du composteur contribue au bon développement du jardin, pour le plus grand plaisir des jardiniers et des enfants du Centre Social du Saunier et de l'école des Deux Chênes qui s'initient à l'agroécologie !



La liste des déchets acceptés figure sur le panneau à côté du compost.



Rejoignez le groupe du Jardin des Possibles les samedis matin pour partager vos pratiques, faire des rencontres et sensibiliser petits et grands à l'agroécologie !

Pour toute question, contactez-nous à :
Grainesdepossibles.jardin@gmail.com

EN ROUTE VERS UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CITOYENNE !



grainesdepossibles



grainesdepossibles@gmail.com